



SOCIÉTÉ DES JARDINS FAMILIAUX DE L'OISE



SECTION DE BREUIL-LE-SEC

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026



Le nettoyage des plates bandes à l'automne

La section des jardins de Breuil le sec compte parmi les 52 sections de la « Société des Jardins Familiaux de l'Oise ». Elle s'est fixée pour objectif de diffuser et encourager le goût et la pratique du jardinage auprès des résidents de la commune.

Nombre d'adhérents en 2025 : 50 dont 48 jardinier-es et 2 adhérent-es libres

Membres présents à l'Assemblée Générale :

Mesdames BOURBIER Marie-José, CARLIER Pascale, GOSSE Carole, GUILLEMIN Franceline, PELLETIER Corinne, VERNET Sylvie, VOLTAIRE Sandra.

Messieurs CARLIER Thierry, CARLIER Keizyan, JOUY Tony, LOIRE Michel, ROBERT Vincent, STRIM Sylvain, SZYNAL Philippe.

Etaient absent-es représenté-es par procuration : madame GUILLEMIN Franceline et messieurs BOUCHOUX Claude, KOZAKIEWIEZ Paulin.

Le total des présent-es et représentés via une procuration était de 16 membres. Le quorum fixé au quart des membres de l'association, soit 13 adhérents, étant atteint, les décisions validées au cours de cette Assemblée Générale ont pu être entérinées.

Monsieur Michel Leblond, Président de la Société des Jardins Familiaux de l'Oise nous a fait l'honneur de participer à l'ensemble des échanges au cours de cette Assemblée Générale.

Ordre du jour :

1. 10h00 - Ouverture de la séance par le Président,
2. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2025,
3. Présentation pour proposition de validation du rapport moral 2025,
4. Présentation pour proposition de validation du rapport financier 2025 et comptes clos au 31 décembre 2025,
5. Présentation pour proposition de validation du budget prévisionnel 2026,
6. Procéder au renouvellement du 1/3 sortant des membres du Conseil d'Administration,
7. Présentation pour validation de l'actualisation du règlement intérieur,
8. Questions diverses ...
9. Clôture de la réunion par monsieur Michel LEBLOND, Président de la Société des Jardins Familiaux de l'Oise.
10. Pot de l'amitié



- **Ouverture de la séance :**

Une majorité d'adhérents étant présents, la séance a pu débuter à 10h00. Monsieur Thierry CARLIER, Président de la section des Jardins Familiaux de Breuil-le-sec, ouvre la séance. En l'absence du secrétaire, il donne ensuite la parole à un membre du Conseil d'Administration pour le déroulement des travaux.



- **Approbation du précédent compte rendu d'Assemblée générale**

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2025 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.



- **Rapport moral – exercice 2025**

Le Président de la section de Breuil-Le-Sec

Monsieur Thierry CARLIER

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration a le plaisir de vous présenter le rapport moral 2025. Cette année consacre la 9^{ème} année pleine en ce qui concerne l'existence de la section des Jardins Familiaux de Breuil-Le-Sec. Pendant toutes ces années nous n'avons cessé d'œuvrer à l'amélioration du fonctionnement des jardins. Actualisation du règlement intérieur en fonction des exigences qui se faisaient jour, élaboration d'une charte afin de permettre à chacun de s'investir dans la vie des jardins, partenariat avec les différents acteurs locaux.

Cependant tout n'est pas encore parfait et des améliorations sont encore à apporter, notamment en qui concerne l'implication de chacune et chacun. En effet l'objectif de rendre chacune et chacun « responsable » et non « consommateur » au sein de l'association, en étant force de proposition et actrice ou acteur de la vie des jardins n'a visiblement pas été compris ou accepté.

Cette année nous avons eu à déplorer des actes d'incivilité, notamment en qui concernent les vols de légumes. Comme il avait été annoncé à plusieurs reprises il n'y a eu aucune clémence pour la personne prise en flagrant délit. Malgré ses protestations, la personne a été exclue des jardins. Je vous rappelle que de tels actes sont inadmissibles et ne peuvent être tolérés au sein de la communauté des jardiniers.



En 2025, toutes les parcelles ont été attribuées. Cependant, il est regrettable que certaines n'aient pas fait l'objet d'une mise en culture.

Les 44 parcelles composant les jardins de Breuil-Le-Sec ont été attribuées à 48 jardinier-es. Parmi ces 48 jardinier-es, 40 occupaient une parcelle complète et 8 une parcelle partagée. Sur ces 48 jardinier-es, 27 résidaient à Breuil-Le-Sec, 16 dans la communauté de communes du Clermontois et 5 étaient issu-es de communes extérieures.

Le nombre de jardinier-es « historiques » arrivé-es en 2016 a progressivement diminué pour ne représenter désormais qu'environ 14%.



Du point de vue des animations, l'association a mis en place plusieurs actions collectives au bénéfice des jardinier-es et a participé à certaines manifestations organisées par la municipalité.

- Samedi 12 avril, 17 mai, 14 juin et 11 octobre, nettoyage des plates bandes et abords des jardins en compagnie des volontaires,
- Samedi 07 juin, journée « Portes Ouvertes » des jardins de 16h00 à 19h00,
- Samedi 21 juin, visite de la Séravanne à Breuil Le Vert (14 personnes présentes),
- Samedi 12 et dimanche 13 juillet, tenue de la buvette à l'occasion de la fête communale de Breuil-le-sec,
- Vendredi 19 décembre à partir de 18h00, un chocolat chaud a été offert aux élèves de l'école communale et un vin chaud proposé aux adultes dans le cadre des balades en calèche proposées par la municipalité de Breuil le sec,

Contrairement aux années précédentes, le concours du « Plus beau jardin » n'a pas eu lieu en 2025. En effet, bien qu'il soit fait appel à un panel assez large de personnes pour constituer les jurys (élus, Président-es d'associations, professionnel-les horticoles et autres volontaires ...) des rumeurs de fraudes circulaient sur la pertinence de l'attribution des prix. C'est pourquoi le Conseil d'Administration a décidé de mettre fin à ce concours.

Afin de pouvoir répondre aux nombreuses plaintes de jardinier-es au sujet des vols de légumes, la mise en place de caméras a été envisagée. Pour ce faire un sondage a été réalisé auprès des jardinier-es lors de la journée des Portes Ouvertes. Sur les 48 jardinier-es, 45 ont voté « Pour » (soit en présentiel ou par procuration) et 3 ont voté « Contre ». Avant d'engager toute démarche, des renseignements complémentaires ont été pris au sujet de la réglementation en vigueur. Bien nous en a pris car il s'avère que la pose de caméra est interdite sur l'espace public. Seule est autorisée la visualisation des espaces privés.

Le Conseil d'Administration a été saisi des dégâts occasionnés par la présence de rats au sein des jardins. Un devis a été demandé auprès d'une société de dératisation. Le coût s'élevant à un peu plus de 10,00€ le M², la surface des jardins représentant plus de 13 000 M², il n'a pas été donné suite à cette demande, le budget de l'association ne permettant pas une telle dépense. Le Président a sollicité les services techniques municipaux qui ont fait le nécessaire.

Il est constaté des entorses récurrentes au règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le temps de stationnement des véhicules dans l'enceinte des jardins. Je vous rappelle que le règlement intérieur dans son article 13 précise que la durée maximum est de 15 minutes.

Enfin dans un souci de bien être, d'esthétique, de respect de l'environnement et des autres jardinier-es, il est demandé à chacun-e de veiller au bon entretien de sa parcelle et également de participer à l'entretien collectif des abords (cf la charte des jardins).

En respectant les règles de fonctionnement, nous faisons preuve de considération envers les autres et contribuons à maintenir un climat de sérénité au sein des jardins.



Je vous remercie pour votre attention et votre participation à cette Assemblée Générale 2026.

Le Président
Thierry CARLIER



Le rapport moral 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.



• **Rapport financier 2025 et comptes clos au 31 décembre 2025**

La Trésorière de la Section de Breuil-le-sec

Madame Pascale CARLIER

Report de l'exercice précédent au 31 décembre 2024 : 8 418,25 €

Détail des recettes perçues en 2025 :

- | | |
|--------------------------|------------|
| • 43 adhésions à 30,00 € | 1 290,00 € |
| • 5 adhésions à 15,00 € | 75,00 € |

• 2 adhésions à 10,00 €	20,00 €
• Subvention communale	400,00 €
• Intérêts de Banque	8,04 €
• Don en espèces	20,00 €
• Buvettes (fête communale, Noël)	1 502,16 €

Montant total des recettes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 : **3 315,20 €**

Détail des dépenses réalisées en 2025 :

• Quote-part versée à la société des jardins familiaux de l'Oise :	50 x 1,50 € =	75,00 €
• Assurance des jardins familiaux :	50 x 0,20 € =	10,00 €
• Organisation Assemblée Générale 2025		120,00 €
• Remboursement de cautions		720,00 €
• Achat caméra de sécurité		70,00 €
• Changement des barilletts des serrures		117,00 €
• Organisation des buvettes		1 050,00 €
• Frais de fonctionnement (calendriers, carburant, peinture, frais postaux)		450,00 €
• Frais de Bureau (toner, papier, enveloppes, pochettes plastiques, stylos et tampon)		250,00 €
• Participation à la visite de la Séravenne		50,00 €

Montant total des dépenses du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 : **2 892,00 €**

Solde de l'exercice au 31 décembre 2025 : **423,20 €**

Au 31 décembre 2025, l'AVOIR total est de : **8 841,45 €**

Réparti comme suit :

• Compte bancaire « courant »	4 951,75 €
• Compte bancaire « caution »	3 840,00 €
• Caisse	50,00 €

Pour information, les cautions correspondantes, tant à la location des parcelles que des doubles de clés sont déposées sur un compte bloqué, différent du compte courant. En effet, les cautions ont vocation à être restituées et à ce titre, ne sauraient être dépensées.

La Trésorière,

Pascale CARLIER



Le rapport financier 2025 et les comptes clos au 31 décembre 2025 ont été validés à l'unanimité des membres présents et représentés.



- **Budget prévisionnel 2026**

La Trésorière de la Section de Breuil-le-sec

Madame Pascale CARLIER

Présentation du budget prévisionnel pour l'année 2026.

Ce budget prend en compte les dépenses incompressibles telles que la quote-part versée à la Société des Jardins Familiaux de l'Oise et l'assurance responsabilité civile.

Ont été estimées les dépenses suivantes :

- Le remboursement de cautions suite à d'éventuels départs de jardiniers,
- Le coût d'entretien du matériel appartenant à l'association,
- Achat d'huile de lin (devis demandé auprès de la société Weldom),
- Les frais de fonctionnement (fournitures papeterie, frais postaux, etc.),
- L'organisation de manifestations conviviales.

Du côté des recettes, sont pris en compte :

- Le cumul des excédents des années antérieures,
- Le produit des cotisations et diverses recettes dont la location du matériel.
- Une demande de subvention à hauteur de 650,00 € a été faite auprès de la commune de Breuil le sec.

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas augmenter le coût des cotisations en 2026 qui resteront au montant de 30,00€ pour une parcelle complète et de 15,00€ pour un jardin partagé.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2026

NATURE DES DEPENSES ENVISAGEES ET MONTANT

• Quote-part versée à la société des Jardins Familiaux de l'Oise	67,50 €
• Assurance des Jardins Familiaux	9,00 €
• Entretien des parties communes du site	150,00 €
• Entretien du matériel de jardinage	200,00 €
• Frais pour réunions du Bureau	100,00 €
• Frais de fonctionnement	200,00 €
• Fête des 10 ans de la section des jardiniers de Breuil le sec	500,00 €
• Remplacement serrure	119,39 €
• Achat huile de lin	700,00 €
• Fêtes à Breuil-Le-Sec	1 500,00 €
• Organisation du vin chaud de Noël	210,70 €

TOTAL DES DEPENSES ENVISAGEES	3 756,59 €
-------------------------------	-------------------

NATURE DES RECETTES ENVISAGEES ET MONTANT

Ressources propres :

• Solde de l'année 2025	423,20 €
• Cotisations	1 320,00 €
• Intérêts des placements	8,04 €

Autres ressources :

• Organisation de manifestations types « buvette »	2 005,35 €
--	------------

TOTAL DES RECETTES PREVUES (hors subvention de la commune)	3 756,59 €
--	-------------------

Une demande de subvention d'un montant de 650 € a été déposée auprès de la Commune de BREUIL-LE-SEC.

Soit un montant total prévisible des recettes de :

4 406,59 €

La Trésorière
Pascale CARLIER



Le budget prévisionnel 2026 a été validé à l'unanimité des membres présents et représentés.



- **Projet d'actualisation du règlement intérieur**

Le Président de la Section de BREUIL-LE-SEC

Monsieur Thierry CARLIER

Au regard de l'expérience vécue au cours de l'année 2025, il est apparu nécessaire de procéder à l'actualisation du règlement intérieur pour ce qui concerne l'article 31 et ajouter un nouvel article pour ce qui concerne les périodes d'intérim.

En effet, si l'article 31 mentionnait différents motifs de retrait, il ne faisait pas état des relations entre jardinier-es. C'est pourquoi il est apparu nécessaire d'ajouter le motif suivant :

- Comportement inapproprié envers les autres jardinier-es

De même il est apparu nécessaire de préciser les modalités relatives à la période d'intérim durant l'absence des jardinier-es. Veuillez trouver ci-après le projet de rédaction de l'article 33 du règlement intérieur soumis à votre approbation :

Article 33 – Retrait de parcelle – L'attribution d'une parcelle est personnelle et exclusive. Toutefois une tolérance peut être accordée si vous souhaitez être remplacé par une tierce personne en cas d'absence prolongée durant la période de récolte. Dans ce cas, vous êtes tenu responsable de cette personne, il vous appartient de lui communiquer l'emplacement et les limites de votre parcelle

ainsi que le règlement en vigueur des jardins. De plus vous devez informer le Président ou a minima un membre du Conseil d'Administration de cette situation.



**L'ajout du motif supplémentaire à l'article 31 et de l'article 33 au règlement intérieur ont été validés à l'unanimité des membres présents et représentés.
Ceux-ci entreront en vigueur dès leur publication.**



• **Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Conseil d'Administration**

Le Président de la Section de Breuil-le-sec

Monsieur Thierry CARLIER

Comme chaque année, compte tenu des départs éventuels et des candidatures arrivant à échéances, il y a lieu de pourvoir les postes laissés vacants au sein du Conseil d'Administration.

Au terme de l'année 2025, 2 candidatures arrivent à échéance, tel que prévu par les statuts de l'association. Le Conseil d'Administration étant composé de 6 membres comme décidé lors de l'Assemblée Générale 2023, 2 postes restent donc à pourvoir.

Conseil d'Administration - année 2025				
N° ordre	Nom	Prénom	Date élection	Date fin mandat
1	CARLIER	Pascale	18/02/23	17/02/26
2	BOUCHOUX	Claude	18/02/23	17/02/26
3	ROBERT	Vincent	17/02/24	16/02/27
4	HERBET	Christophe	17/02/24	16/02/27
5	CARLIER	Thierry	15/02/25	14/02/28
5	CARLIER	Keizyan	15/02/25	14/02/28

Tout jardinier désireux de rejoindre le Conseil d'Administration doit faire acte de candidature au moins 15 jours avant la date prévue de l'Assemblée Générale, comme précisé à l'article 04 du règlement intérieur. Celle-ci étant initialement prévue le samedi 21 février 2026, les candidatures devaient nous être parvenues au plus tard le 06 février 2026. Monsieur BOUCHOUX Claude a fait savoir qu'il ne présentait pas sa candidature pour le renouvellement. Le poste de secrétaire sera donc à attribuer parmi les élus.

Après examen de celles-ci par le Conseil d'Administration, l'ensemble des candidatures retenues est soumis à votre suffrage.

Est candidate pour le renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration au titre de l'année 2026 :

- Madame CARLIER Pascale.

A l'issue du vote, a été élue :

- Madame Pascale CARLIER, à l'unanimité.

Composition du Conseil d'Administration suite à la tenue de l'Assemblée Générale 2026				
N° ordre	Nom	Prénom	Date élection	Date fin mandat
1	ROBERT	Vincent	17/02/24	16/02/27
2	HERBET	Christophe	17/02/24	16/02/27
3	CARLIER	Thierry	15/02/25	14/02/28
4	CARLIER	Keizyan	15/02/25	14/02/28
5	CARLIER	Pascale	21/02/26	20/02/29

Le Conseil d'Administration est désormais composé de 5 membres.

Le Président
Thierry CARLIER



- **Questions diverses**

1. Mr Carlier Thierry prend contact avec les services techniques au sujet des cabanons,
2. Mr Carlier Keizyan prend contact avec la crèche "Tipie" rue Guynemer pour un projet dans la parcelle n°4.
3. Mr Jouy Tony et Mme Jouy Stéphanie ont décidé de partager leur parcelle et se proposent de rejoindre le conseil d'administration pour une période d'essai.



- **Clôture de l'Assemblée Générale par monsieur Michel LEBLOND**

Mr LEBLOND a clôturé la séance par la projection d'un documentaire sur la plantation et l'entretien des rosiers, les tomates, le compostage et un reportage de TF1 relatif à l'expulsion d'un jardinier.

Le Président
Thierry CARLIER